

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

DECISION DIRECTE DU PRESIDENT

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Méricourt : Cession d'un immeuble bâti au profit de divers locataires

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et afin de favoriser la continuité de l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements, les exécutifs locaux exercent, par une délégation qui leur est confiée de plein droit par l'article 1^{er} de la présente ordonnance, la quasi-totalité des attributions que les assemblées délibérantes peuvent leur déléguer par délibération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10,

Vu l'avis de France Domaine référencé 2020-570V0309 en date du 16 mars 2020.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est propriétaire d'un ensemble immobilier d'une superficie totale de 2 278 m² situé avenue de Flöha, Parc d'Activités de la Gohelle à Méricourt.

Ce bâtiment est divisé en 8 cellules locatives à usage de bureau, d'atelier et de stockage.

Tous les locataires actuels ont émis le souhait de se rendre propriétaire d'une partie dudit bâtiment.

La cession serait opérée moyennant le prix de 200 € HT / m², tous frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant, ...) à la charge des acquéreurs hormis le diagnostic de performance énergétique et le diagnostic amiante qui seront réalisés aux frais du vendeur.

Les différentes cessions seraient conditionnées par la signature simultanée des différents actes authentiques de vente correspondants.

Le parking et la voie de circulation attenants ne sont pas intégrés à la cession permettant ainsi de maintenir la desserte de l'ensemble du Parc d'Activités.

DECIDE

De procéder à la cession du bien immobilier bâti cadastré section AC n^{os} 169p et 275p au cadastre de la commune de Méricourt.

Les cellules seront cédées comme suit :

- Cellule n° 1, 391 m², au profit de Monsieur REDOUANE et Madame NASERA KADEM, demeurant 1 rue Pasteur à Méricourt (62680), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant,
- Cellules n°s 2 et 3, 735 m², au profit de Monsieur Hervé GALLIANO – demeurant 49 rue de Willerval à Arleux-en-Gohelle (62580), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant,
- Cellules n°s 4, 5 et 6, 577 m², au profit de Monsieur Fabrice FLAVIGNY – demeurant 20 rue de Ligny à Beaucamps-Ligny (59134), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant,
- Cellules n°s 7 et 8, 575 m², au profit de Monsieur Christophe DELPIERRE – demeurant 45 impasse Montpellier à Vermelles (62980), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant.

Les cessions seront opérées moyennant le prix de 200 € HT / m², tous frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant, ...) à la charge des acquéreurs hormis le diagnostic de performance énergétique et le diagnostic amiante qui seront réalisés aux frais du vendeur.

Le Président, ou toute personne déléguée, est autorisé à procéder à la signature des compromis de vente comportant éventuellement une mise à disposition anticipée des biens, puis les actes de cession correspondants.

Le montant de la recette correspondante sera versé au budget annexe « Développement Économique ».

Conformément à l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, le Président informera sans délai les conseillers communautaires de ces décisions dès leur entrée en vigueur et en rendra compte à la prochaine réunion du conseil communautaire dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

Le Président,
certifie que, en application de
l'article 2 de la loi
du 22 Juillet 1982, la présente
Décision directe a été publiée
le
et transmise en Préfecture
le 16 Juin 2020

Fait à LENS, le 10 juin 2020



Le Président,

Sylvain ROBERT



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CA Lens-Lievin

Utilisateur : Soriaux Christelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DD_100620_001
Date de la décision :	2020-06-10 00:00:00+02
Objet :	Méricourt : cession d'un immeuble bâti au profit de divers locataires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.2 - Alienations
Identifiant unique :	062-246200364-20200610-DD_100620_001-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
062-246200364-20200610-DD_100620_001-DE-1-1_0.xml	text/xml	897
Nom original :		
OK_DD_100620_001.pdf	application/pdf	395537
Nom métier :		
99_DE-062-246200364-20200610-DD_100620_001-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	395537

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 juin 2020 à 16h58min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 juin 2020 à 16h58min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 juin 2020 à 16h58min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 juin 2020 à 16h59min10s	Reçu par le MI le 2020-06-16